

Concours de l'entrepreneur de jardins de Wallonie 2022 - 18^{ème} édition

Organisé par l'APAQ-W (Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité) en collaboration avec les éditions Rekad (magazines CG Concept et Jardins & Loisirs), la FBEP (Fédération Belge des Entrepreneurs Paysagistes), la FWH (Fédération Wallonne Horticole), et le Collège des Producteurs, le concours de l'entrepreneur de jardins de Wallonie est avant tout une belle vitrine destinée à la promotion du métier d'entrepreneur de jardins et une organisation mise en œuvre dans l'intérêt de la profession ainsi qu'une **occasion UNIQUE**, pour tout entrepreneur de jardins, **de dévoiler son talent** et une façon originale de mettre en valeur son entreprise et ses réalisations.

Par l'organisation de ce concours, nous souhaitons aussi que le client potentiel s'engage à utiliser les services d'un professionnel de chez nous via la signature de la charte « je jardine local ».

Voir lien sur le site : www.jejardinelocal.be et page facebook #jejardinelocal

Qui peut participer à ce concours ?

Tous les entrepreneurs de jardins établis en Wallonie (siège social ou siège d'exploitation) et payant une cotisation au Fonds de promotion « Horticulture » de l'APAQ-W peuvent participer au concours.

Comment s'inscrire ?

Pour participer, il suffit de renvoyer un dossier de candidature à l'APAQ-W, **Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 à 5000 Namur** ou de s'inscrire via **le site internet** : www.apaqw.be/fr/concours-de-lentrepreneur-de-jardins-2022-inscriptions.

La candidature (bon de participation) doit être accompagnée de la carte d'identité du jardin proposé, d'une brève description du jardin, de quelques photos et du plan du jardin pour que le jury puisse, lors de la première évaluation, se faire une idée du projet présenté. Le jardin présenté doit se situer en Belgique, au Grand-Duché de Luxembourg, en Allemagne ou dans le Nord de la France (maximum 50 km de la frontière belge).

Il n'y a plus de catégories de jardins par dimension (grand-moyen-petit) mais il est important, pour le jury, de connaître au préalable la superficie du jardin à visiter ; c'est la raison pour laquelle nous vous demandons de stipuler celle-ci sur votre bon de participation.

Si vous souhaitez présenter une partie de jardin à ce concours, il n'y a pas de problèmes, cela doit simplement être indiqué sur le bon de participation.

Si vous éprouvez des difficultés à remplir votre dossier, vous pouvez joindre Mme TASIAUX ou Monsieur GRIFNEE qui se feront un plaisir de vous aider dans la mise au point de votre candidature.

Comment est-il organisé ?

Un jury composé de 7 membres compétents (un architecte de jardin, un entrepreneur de jardins, un ingénieur horticole, un ancien lauréat, un journaliste horticole, un représentant de la filière horticole et un représentant de l'APAQ-W) se réunira en mai pour examiner les dossiers de participation complets et sur cette base, effectuer une présélection des jardins candidats. Le jury, lors de la présélection tiendra compte des éléments suivants : être en règle de cotisation à l'APAQ-W, dossier complet, équilibre végétation et construction, concordance du jardin proposé et du concours. L'évaluation se fera sur base des éléments perceptibles du dossier. Par la suite, dans le courant du mois de juin 2022 (les 20, 21 et 22 juin), le jury se déplacera pour découvrir vos réalisations.

Le Jury remettra un grand prix : **le prix du jury**.

Des annexes pourront être remis : un prix du jeune talent (- de 35 ans), un prix de la profession, un prix du public, un prix des partenaires.

En fonction de ses découvertes, le jury pourra remettre des mentions comme par exemple : prix de la biodiversité, jardin de ville, jardin durable, jardin vertical ou de toiture, projet public/privé, jardin petit budget, innovation technique,

Les prix seront remis au cours d'une cérémonie de fête dans la seconde quinzaine d'octobre 2022. Vous serez averti par courrier des formalités de remise de prix et un représentant de l'entreprise participante devra être présent le jour de cette cérémonie.

Des partenaires sont associés à l'organisation du concours. En 2020, nous avons pu compter sur l'aide précieuse et active de : Etesia, Distripod, Ertang plaisir, Willaert, DCM et Walfili.

A la clé ?

Ce concours n'est pas doté de prix en espèces mais représente une reconnaissance véritable du métier et des instances officielles pour votre travail. Il est possible que certains partenaires tiennent à récompenser des participations remarquables en fonction d'un thème choisi, cela reste néanmoins à déterminer.

Le concours bénéficie d'une couverture presse importante garantissant aux lauréats une mise en évidence locale et régionale de leur travail.

Qu'en pensent ceux qui ont déjà participer ?

« Une grande aventure que celle du concours des entrepreneurs de Jardins ! A la fois palpitante, à l'idée de présenter et d'accueillir un jury d'experts très attentifs dans un de mes jardins, mais également gratifiante lorsque tombent les résultats du concours. C'est la reconnaissance d'un travail exigeant et de ma vision du jardin. Ce concours fût aussi l'occasion de rencontrer des passionnés et de partager avec eux notre passion du "vert" »



Laurent Dabomprez – Bousval

Médaille d'Or – Jardins moyens 2018, Médaille de Bronze-Petits jardins 2020



« Présenter la réalisation d'un jardin au Concours de l'entrepreneur de jardin est la récompense d'un long parcours. Trouver « le bon client », un bâtiment architecturalement intéressant et un terrain recelant un réel potentiel voilà les éléments nécessaires, souvent difficiles à réunir qui de plus sont souvent précédés et suivis de nombreux rendez-vous frustrants, inintéressants et non concrétisés. Une fois ces trois conditions réunies, l'entrepreneur peut se mettre au travail et exploiter au maximum la chance qui lui est donnée de réaliser un beau jardin.

Ce travail commence souvent par la réalisation de plans, réunions de travail, discussions explicatives. Cette phase réalisée, « il n'y a plus qu'à » passer au stade de la réalisation. Celle-ci terminée (parfois après plusieurs mois ou années), il faut encore pouvoir « fidéliser » le client pendant trois ou quatre ans, le temps d'amener le jardin à sa maturité.

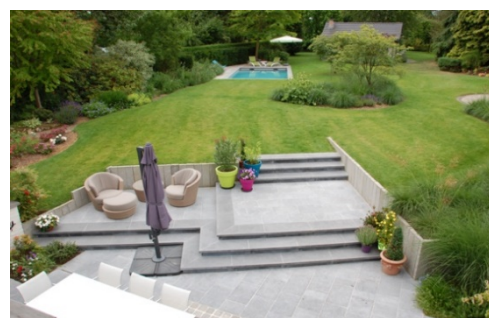
Et l'on peut enfin être prêt à présenter le résultat de son travail au concours avec les conséquences suivantes :

- Si un prix vient le récompenser ce sera la cerise sur le gâteau.
- Le concours permet de s'étalonner par rapport aux autres collègues.
- Par l'intermédiaire de la publicité faite sur l'événement, se faire connaître de la meilleure manière qui soit auprès de futurs clients.

Un prix a beaucoup plus de valeur que toutes les publicités du monde et permet à l'entrepreneur d'être en position de force pour réaliser plus facilement d'autres belles réalisations.

Le concours, lors de la remise des prix permet également de faire de nombreuses rencontres qui vous permettront d'enrichir vos contacts professionnels.

Je ne peux qu'encourager les entrepreneurs de jardins à tenter l'expérience en tous points valorisante. »



Serge Homez - Braives
Multi-médaillé d'or - Membre du jury